



# Rapport de présentation

Document de travail – Février 2021

# Scot provence alpes agglo

## 1.3 – SYNTHÈSE DES ENJEUX TERRITORIAUX

**SOMMAIRE**

Chapitre 1 : Le territoire Provence Alpes Agglomération : synthèse des grands enjeux territoriaux.	3
Chapitre 2 : Un territoire, quatre visages : synthèse des enjeux territoriaux.....	6
I.    L'axe Durancien : porte d'entrée économique, touristique et reliée aux grands axes routiers	
6	
II.    Digne-les-Bains et la vallée de la Bléone : le cœur du territoire.....	9
III.    Au nord, le secteur Montagnard .....	12
IV.    La Vallée de l'Asse et les Gorges du Verdon : un secteur à l'identité provençale .....	15

# Chapitre 1 : Le territoire Provence Alpes Agglomération : synthèse des grands enjeux territoriaux

Le diagnostic territorial de Provence Alpes Agglomération révèle un territoire pluriel qui abrite quatre espaces mêlant des paysages ruraux, montagnards et urbains. A l'exception de la commune des Mées, l'ensemble du territoire est soumis à la loi Montagne et compte deux communes littorales : Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix-du-Verdon. Les influences alpine et méditerranéenne qui marquent Provence Alpes Agglomération traduisent la singularité de ce territoire.

Les espaces de pleine nature, le patrimoine naturel remarquable et les spécificités paysagères et topographiques offrent un cadre de vie attrayant et contribuent à l'attractivité du territoire ainsi qu'à la renommée de nombreux sites touristiques présents sur Provence Alpes Agglomération. La préservation de la diversité des paysages et la mise en valeur de ces espaces constituent l'un des enjeux majeurs pour le territoire.

L'armature urbaine territoriale est structurée autour du centre urbain majeur de la ville de Digne-les-Bains et du centre urbain secondaire de Château-Arnoux-Saint-Auban. Ces communes représentent respectivement le centre et le sud-ouest du territoire qui concentrent la majorité de la population, des emplois et des zones d'activités mais aussi de l'offre commerciale, d'équipements et de services de proximité (scolaires, de santé, sportifs et culturels).

Le territoire connaît un vieillissement accéléré de sa population, ce qui pose question en termes de maintien et de création d'une offre de services et d'équipements et de mobilité adaptée à cette classe d'âge. Envisager des solutions de déplacements en tous points du territoire afin d'assurer la mobilité des personnes âgées sera indispensable pour leur maintien à domicile ainsi que la vie des villages.

L'intercommunalité souhaite développer une dynamique de territoire de pleine santé qui s'appuie sur plusieurs équipements structurants : l'établissement thermal et la maison de santé de Digne-les-Bains ainsi que la maison de santé de Volonne. La maison de santé de Digne-les-Bains est équipée d'un living lab spécialisé sur la prévention santé et la perte d'autonomie avec pour objectif affiché de faire monter en compétence le territoire sur ces deux thématiques. Véritable lieu d'innovation en milieu ouvert, le living lab a pour vocation de créer de nouveaux produits et services utiles au territoire dans sa stratégie de spécialisation sur la pleine santé (maintien des seniors à domicile le plus longtemps possible, développement d'une nouvelle offre de services dans le domaine de la prévention santé, formation aux aidants...). Enfin, le living lab coordonne l'ensemble du volet pleine santé.

Provence Alpes Agglomération se caractérise par une accessibilité différenciée en fonction des secteurs géographiques. La mobilité est facilitée dans le sens nord-sud suivant les vallées mais plus difficile pour les trajets est-ouest (en dehors de la vallée de la Bléone). La topographie ainsi que les caractéristiques du réseau : peu dense et linéaire rallongent les temps d'accès et contribuent à

l'enclavement de certains secteurs (secteur montagnard et au sein des vallées encaissées notamment). L'usage de la voiture est ainsi favorisé et constitue le mode prédominant pour se déplacer. Il en est de même pour se rendre sur son lieu de travail, les déplacements domicile-travail s'effectuent à 81,3% avec la voiture individuelle.

L'offre de transport en commun et les mobilités douces parviennent à concurrencer la voiture individuelle, notamment en termes de distance-temps, uniquement en milieu urbain. Ceci illustre davantage la problématique d'une accessibilité différenciée selon les secteurs.

Plusieurs secteurs économiques sont représentés sur le territoire : le secteur tertiaire, qui comprend le tourisme, prédomine sur l'industrie et l'agriculture. Le secteur agricole, plus important dans les communes des Mées au sein de l'axe Durancien, a pour vocation d'être maintenu sur l'ensemble du territoire. Revitaliser l'agriculture dans les territoires alpins constitue l'un des enjeux majeurs du SRADDET. La diversification de l'économie peut être permise par le développement des énergies renouvelables et de la filière bois (bois de chauffe, bois d'œuvre, construction bois). De plus, il y a un besoin de pérennisation du pôle industriel de Château-Arnoux-Saint-Auban avec les usines ARKEMA et KEM ONE.

Provence Alpes Agglomération forge son identité autour de la filière senteurs-saveurs et des Plantes A Parfums Aromatiques et Médicinales (PAPAM), et plus particulièrement autour de la lavande. La filière senteurs-saveurs constitue une locomotive économique du territoire, et plus largement des Alpes-de-Haute-Provence. En effet, la ville de Digne-les-Bains est considérée comme la capitale de la lavande avec le corso de la lavande, grande fête organisée chaque année dans la ville durant la saison estivale. De nombreuses entreprises industrielles, agroalimentaires et cosmétiques sur le territoire font vivre cette filière. Elles sont principalement implantées dans les secteurs de Digne-les-Bains et de la Vallée de la Bléone et de la Vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon.

Le secteur du tourisme et la stratégie touristique déployée mettent l'accent sur les thématiques de la silver économie et de la pleine santé. Des projets autour du bien-être et de la pleine nature voient le jour tels que l'extension d'une partie de la station thermale de Digne-les-Bains, le développement d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN) comme celle de la retenue de l'Escale autour d'un projet de valorisation touristique et environnementale de cet espace, ou encore la mise en valeur de sites reconnus tels que le géoparc et le PNR du Verdon.

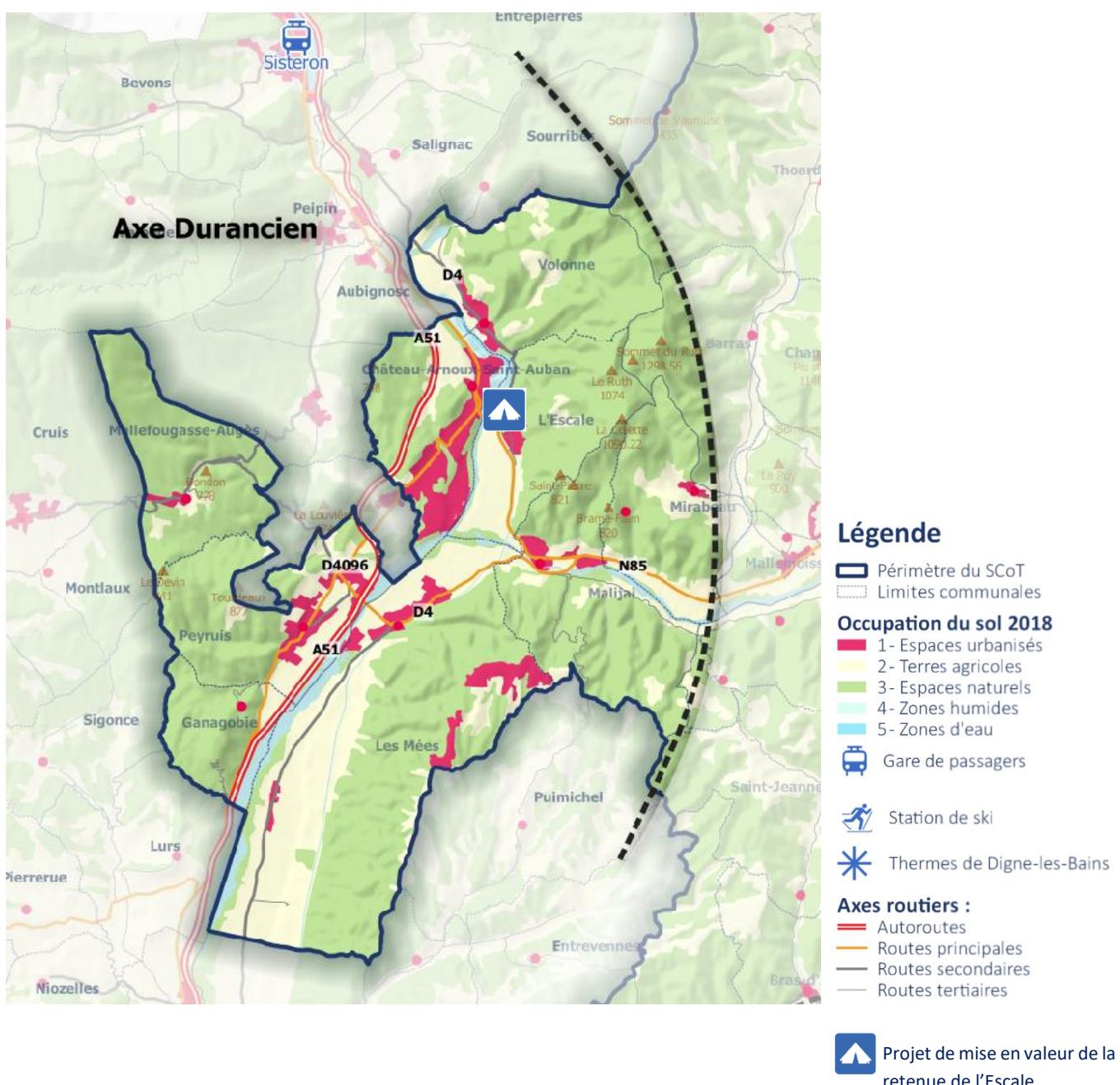
Le futur de ce territoire se dessine à travers la conciliation des enjeux de préservation avec les besoins de développement local. Son évolution démographique à venir revêt ainsi des enjeux en termes de maîtrise de l'urbanisation et de concentration du développement futur au sein des enveloppes urbaines, dans un objectif de limitation de la consommation d'espace.

**Les grands enjeux du territoire Provence Alpes Agglomération sont :**

- ➔ **Le confortement des dynamiques économiques et résidentielles**, notamment sur les secteurs de l'axe Durancien et de Digne-les-Bains et la vallée de la Bléone ;
- ➔ **Assurer une offre d'équipements et de services** cohérente avec l'accueil de population et complémentaire à l'échelle du territoire ;
- ➔ **Le respect des équilibres environnementaux et paysagers**, participant à la préservation du cadre de vie ;
- ➔ **L'accompagnement du vieillissement de la population** sur le territoire, notamment en matière de mobilité, d'équipements et de services ;
- ➔ **La pérennisation du pôle industriel de Château-Arnoux-Saint-Auban** avec les usines ARKEMA et KEM ONE ;
- ➔ **Le développement d'une offre touristique tournée vers un tourisme quatre saisons et le couple thématique « Nature-Santé », la poursuite de l'adaptation du tourisme de montagne** dans le secteur nord, par la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, à la modification et au respect des paysages ;
- ➔ **La mise en valeur de l'ensemble des composantes paysagères du territoire**, en lien avec les sites reconnus (Géoparc, PNR) afin d'affirmer la stratégie touristique et de dynamiser/renforcer l'attractivité du territoire
- ➔ **Maitriser l'urbanisation du territoire**, en réponse à des enjeux de modération de la consommation d'espace, de contrôle de la dispersion du bâti et de préservation des coupures d'urbanisation ;
- ➔ **Maintenir l'activité agricole et préserver la qualité de ses terres et de ses paysages**, contribuant à la sauvegarde des milieux ouverts favorables à la faune et à la flore ;
- ➔ **Poursuivre le développement des énergies renouvelables et la valorisation de la filière bois** (bois de chauffe, bois d'œuvre et construction bois), participant à l'intégration paysagère des projets sur le territoire ;

# Chapitre 2 : Un territoire, quatre visages : synthèse des enjeux territoriaux

## I. L'axe Durancien : porte d'entrée économique, touristique et reliée aux grands axes routiers



L'analyse territoriale met en évidence le rôle particulier de l'axe durancien au sein du territoire de Provence Alpes Agglomération. Porte d'entrée du territoire, en appui sur l'A51, cette partie ouest du territoire bénéficie d'une très bonne accessibilité ; facteur de dynamisme économique et démographique.

Le secteur s'organise autour de Château-Arnoux-Saint-Auban, centre urbain secondaire de l'agglomération, qui constitue le second pôle d'emplois de l'agglomération après Digne-les-Bains (13% des emplois) et la seconde ville en termes de poids de population. En outre, le secteur comprend les trois centres de proximité identifiés au sein du SCoT : Les Mées, Malijai et Peyruis. L'armature territoriale locale traduit donc un important maillage en équipements et services du secteur. Le rayonnement de ce dernier, situé en frange ouest du SCoT, s'étend au-delà des limites administratives de Provence Alpes Agglomération (commune de Montfort et Châteauneuf-Val-Saint-Donat notamment).

L'axe Durancien concentre près de la moitié des zones d'activités de l'agglomération et la quasi-totalité de l'activité industrielle, historiquement portée par l'usine de solvants chlorés de Château-Arnoux-Saint-Auban. De plus, il y a un besoin de pérennisation du pôle industriel de Château-Arnoux-Saint-Auban avec les usines ARKEMA et KEM ONE. C'est sur ce secteur également que se concentre la totalité des réserves foncières destinées au développement économique futur de l'agglomération : sur le site de la Cassine à Peyruis, traduisant la volonté de structuration d'un pôle industriel fort à l'échelle de la Vallée de la Durance.

90% des emplois sont localisés sur huit communes situées le long de l'axe durancien et de la vallée de la Bléone.

Le dynamisme de l'axe durancien se traduit par un développement urbain plus marqué que sur le reste du territoire (à l'exception de la ville de Digne-les Bains) et des dynamiques démographiques qui restent positives sur la plupart des communes, malgré des signes de ralentissement (dont Château-Arnoux-Saint-Auban).

En outre, le secteur comprend un important projet de développement touristique autour de la retenue de l'Escale, destiné à renforcer la dimension touristique de cet espace au visage aujourd'hui plus industriel. La commune des Mées a vocation à être positionnée comme point d'accueil touristique du territoire de Provence Alpes Agglomération.

On observe une forte concentration d'entreprises de la filière bois (5 à 6 entreprises), notamment dans les communes des Mées, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban, qui produisent de l'énergie à partir du bois extrait. Les communes des Mées et de l'Escale font partie des communes produisant le plus d'énergie primaire sur le territoire (parc photovoltaïque aux Mées et retenue de l'Escale).

Au sein de l'axe Durancien, les Mées ont un poids agricole non négligeable avec un grand nombre d'exploitations. La commune contribue également à l'économie de la filière en regroupant un grand nombre d'employés (20% de l'UTA du territoire du SCoT) et en enregistrant un Produit Brut Standard important.

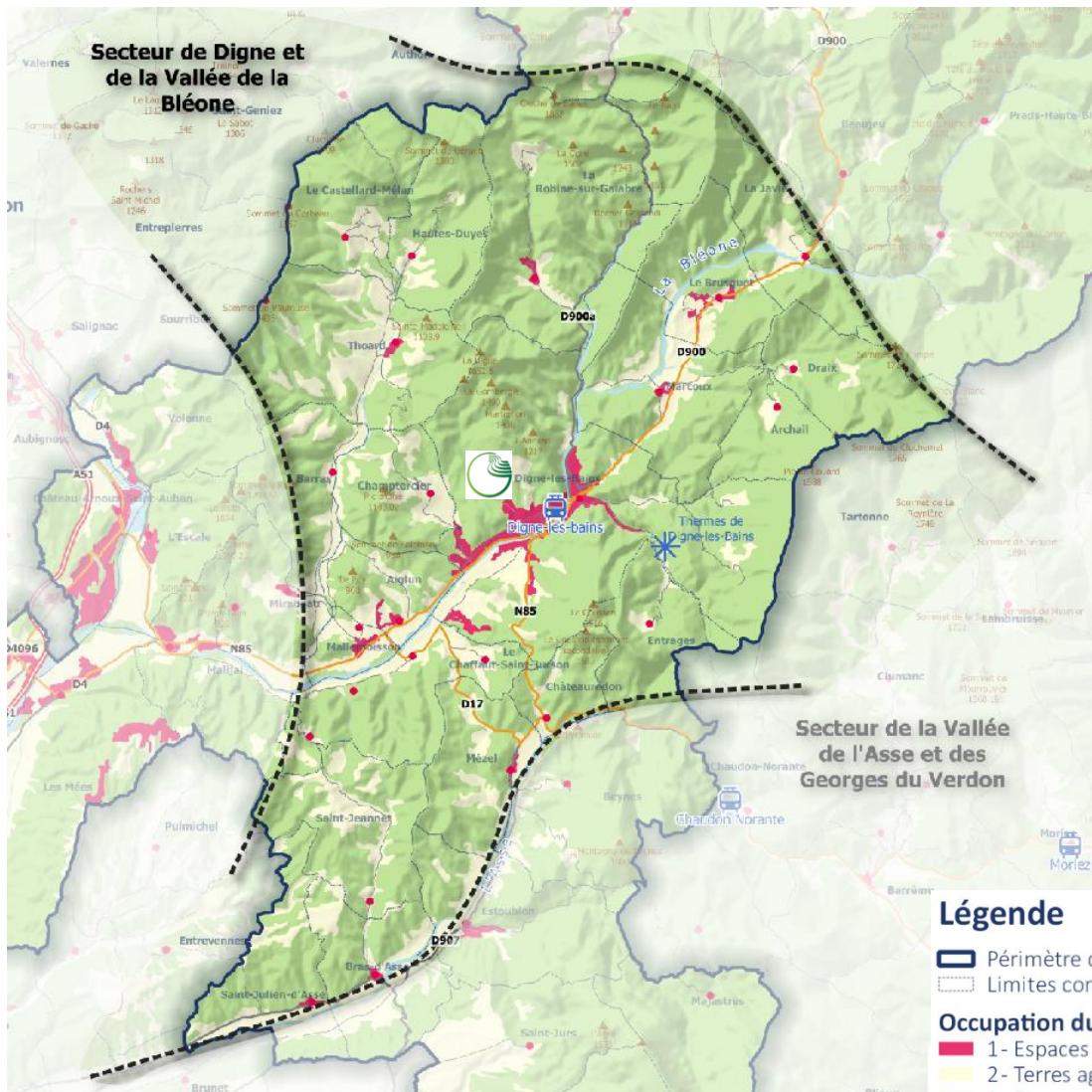
Le secteur présente également un patrimoine naturel remarquable avec trois Espaces Naturels Sensibles (ENS) enregistrés, complété par le patrimoine historique (17 Monuments Historiques, un site

classé et un site inscrit). Le secteur est également compris dans le périmètre de deux sites Natura 2000 et enregistre une zone humide, caractérisant l'importance du territoire dans le périmètre.

**Les enjeux spécifiques à l'axe Durancien sont :**

- ➔ **Le confortement des dynamiques économiques et résidentielles** au bénéfice de toute l'agglomération, qui doit tirer parti du dynamisme de ce secteur pour relancer son attractivité globale ;
- ➔ **A concilier avec le respect des équilibres environnementaux et les enjeux de modération de la consommation d'espaces ;**
- ➔ **Un enjeu fort d'image pour cet espace « porte d'entrée » du territoire** : les enjeux de qualité urbaine, de préservation patrimoniale et de qualité paysagère devront être une composante à part entière des projets de développement de l'axe durancien ;
- ➔ **La pérennisation du pôle industriel de Château-Arnoux-Saint-Auban** avec les usines ARKEMA et KEM ONE ;
- ➔ **Le maintien d'un bon niveau d'équipements**, cohérent avec l'accueil de population ;
- ➔ **Le développement d'une nouvelle offre touristique**, notamment autour de la retenue de l'Escale (projet d'Unité Touristique Nouvelle structurante) et ainsi mettre en valeur la trame bleue en conciliant les enjeux touristiques et ceux de la biodiversité ;
- ➔ **Maitriser l'urbanisation de la vallée** et stopper les infrastructures linéaires pour limiter la fragmentation des espaces naturels. La perméabilité des espaces urbains devra également être assurée, notamment pour la faune et la flore ;
- ➔ **Se réconcilier avec la rivière** tout en préservant son caractère « sauvage » ;
- ➔ **Entretenir et valoriser le patrimoine de pierre sèche de Lure** ;
- ➔ **Poursuivre la valorisation de la filière bois** (bois de chauffe, bois d'œuvre et construction bois) **et le développement des énergies renouvelables**. Ces dernières devront être compatibles avec la préservation des équilibres naturels et agricoles.

## II. Digne-les-Bains et la vallée de la Bléone : le cœur du territoire



### Légende

- Périmètre du SCoT
- Limites communales

### Occupation du sol 2018

- 1- Espaces urbanisés
- 2- Terres agricoles
- 3- Espaces naturels
- 4- Zones humides
- 5- Zones d'eau



Gare de passagers



Station de ski



Thermes de Digne-les-Bains

### Axes routiers :

- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires
- Routes tertiaires



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNESCO Géoparc

Géoparc  
mondial  
UNESCO

Le secteur de Digne-les-Bains et de la Vallée de la Bléone se situe au cœur de Provence Alpes Agglomération, à l'interface des influences alpine et provençale du territoire.

Il est polarisé par la ville de Digne-les-Bains (34% de la population et 32% des emplois de l'agglomération), qu'entourent une vingtaine de communes périurbaines et rurales à dominante résidentielle. Cette morphologie induit une empreinte de l'urbanisation variable, plus marquée aux entrées de la ville centre (zones économiques notamment).

Outre la ville de Digne-les-Bains, qui constitue le centre urbain majeur de l'ensemble de l'agglomération, on trouve plusieurs communes relais qui permettent à l'ensemble des villes du secteur de disposer d'une offre d'équipements et de services de proximité facilement accessible. Le secteur est également attractif pour plusieurs communes situées hors territoire SCoT (comme par exemple Barrême à l'Est).

A l'image de la ville de Digne-les-Bains, qui enregistre une baisse démographique et de l'emploi relativement préoccupante suite à la suppression d'emplois publics, la plupart des communes du secteur connaissent un déclin démographique plus ou moins marqué. Celles situées en frange sud et ouest, à proximité de l'axe durancien, conservent toutefois des dynamiques démographiques positives.

L'économie est majoritairement portée par le secteur tertiaire, compte tenu de la concentration de services sur la ville centre et de la prédominance des activités présentielle (commerces et services à destination de la population locale).

Le secteur de Digne-les-Bains et la Vallée de la Bléone contribue à l'identité du territoire autour de la filière senteurs-saveurs et des Plantes A Parfums Aromatiques et Médicinales (PAPAM), et plus particulièrement autour de la lavande. En effet, la ville de Digne-les-Bains est considérée comme la capitale de la lavande avec le corso de la lavande, grande fête organisée chaque année dans la ville durant la saison estivale. De plus, la majorité des entreprises industrielles, agroalimentaires et cosmétiques sur le territoire, qui font vivre cette filière, sont principalement implantées dans les secteurs de Digne-les-Bains et de la Vallée de la Bléone et de la Vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon.

Malgré la présence du thermalisme et du Géoparc de Haute Provence, l'activité touristique reste mesurée et constitue une véritable opportunité pour le développement de ce secteur.

Le secteur de Digne-les-Bains et de la vallée de la Bléone présente une grande surface forestière (taux de boisement important) mais très fragmentée. Ces corridors forestiers ont été identifiés dans la trame verte et bleue du territoire du SCoT et doivent être préservés pour leur fonctionnalité écologique mais aussi leur qualité paysagère. Les espaces naturels du secteur font également parti du périmètre d'un site Natura 2000 et de quelques zones d'inventaire de type ZNIEFF (type I et II).

En plus d'un patrimoine naturel remarquable, le secteur de Digne-les-Bains et la vallée de la Bléone possède un patrimoine historique important et enregistre ainsi 4 sites inscrits et 13 monuments historiques.

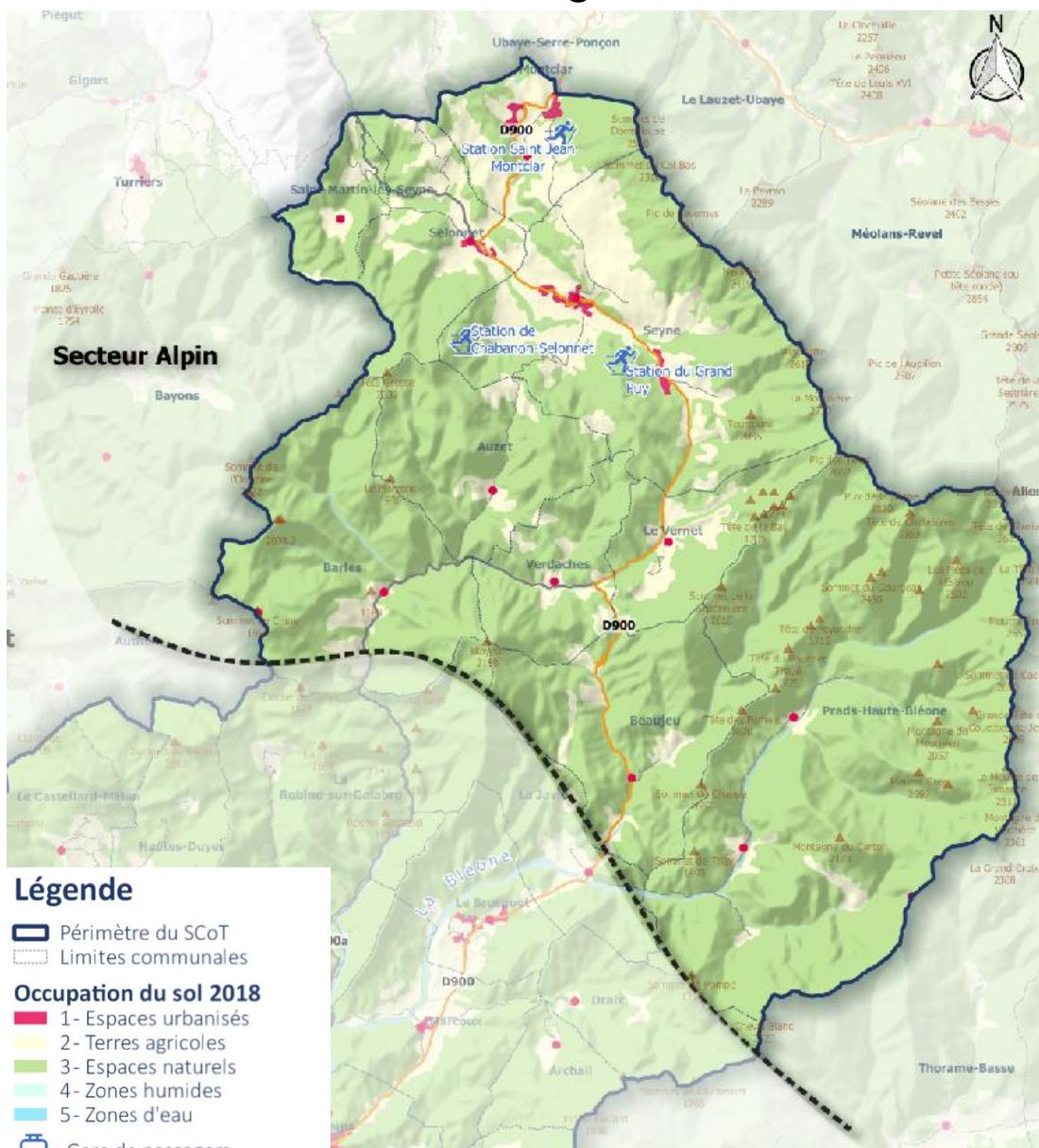
Les prairies de pâturage constituent une grande part des espaces agricoles avec de nombreux élevages d'ovins (fourrage et champs de céréales). Le territoire est d'ailleurs traversé par le parcours de

transhumance estivale vers les alpages. Malgré le fait que le secteur concerne la plus grande surface agricole utile, l'urbanisation continue de s'étendre sur les espaces agraires, notamment au niveau des grandes villes telles que Digne-les-Bains.

**Les enjeux spécifiques au secteur de Digne-les-Bains et de la vallée de la Bléone sont :**

- ➔ **La relance des dynamiques économiques et résidentielles de l'ensemble du secteur à travers la relance de l'attractivité de Digne-les-Bains ;**
- ➔ **Le confortement de l'offre d'équipements et de services structurants ;**
- ➔ **Une redynamisation du centre-ville de Digne-les-Bains** afin d'affirmer son rayonnement (parc de logements vacants et offre commerciale - notamment à travers le dispositif Action Cœur de Ville, transformé en Opération de Revitalisation Territoriale) ;
- ➔ **Un enjeu fort d'image pour la ville centre** - Un traitement de la qualité paysagère des entrées de villes et des espaces économiques ;
- ➔ **Le développement du tourisme thermal et de nature autour du Géoparc ;**
- ➔ **Maintenir les corridors écologiques autour de Digne-les-Bains**, en préservant notamment les grands espaces naturels et agricoles ;
- ➔ **Reconnaitre l'agriculture et le pastoralisme comme composantes de la Trame verte ;**
- ➔ **Conserver la qualité des paysages agricoles et pastoraux ;**
- ➔ **Maitriser les extensions urbaines, préserver et affirmer les coupures d'urbanisation ;**
- ➔ **Préserver les silhouettes villageoises (Thoard) ;**
- ➔ **Poursuivre la valorisation de la filière bois** (bois de chauffe, bois d'œuvre et construction bois) ;
- ➔ **Lutter contre la fermeture des paysages de fond de vallée.**

### **III. Au nord, le secteur Montagnard**



11

- Périmètre du SCoT
  - Limites communales

## Occupation du sol 2018

- 1- Espaces urbanisés
  - 2- Terres agricoles
  - 3- Espaces naturels
  - 4- Zones humides
  - 5- Zones d'eau



## Gare de passagers



## Station de ski



## Thermes de Digne-les-Bains

## Axes routiers :

- Autoroutes  
— Routes principales  
— Routes secondaires  
— Routes tertiaires

Ce secteur est le moins accessible de l'agglomération compte tenu de sa topographie marquée et de la nature du réseau routier. Il s'articule autour de la vallée de la Blanche et de la commune de Seyne-les-Alpes, garante de l'accès aux commerces, services et équipements pour l'ensemble de la population locale.

L'économie est principalement portée :

- D'une part, par le tourisme Alpin très présent (3 stations de montagne et des échanges marqués avec le Lac de Serre-Ponçon) ;
- D'autre part, par l'activité agricole et sylvicole.

Montclar et Selonnet disposent d'une offre de services et d'emplois qui permet de les qualifier de communes relais à l'échelle du SCoT. Toutefois, cette offre est principalement liée à l'activité touristique, elle reste saisonnière et difficile à pérenniser. Aussi, l'offre de commerces et services du secteur et les dynamiques d'emploi restent fragiles.

L'économie et l'offre touristique du secteur de la vallée de la Blanche est en cours de mutation et d'adaptation au changement climatique vers une offre hiver/été plus diversifiée.

Outre quelques communes très rurales, le secteur connaît des dynamiques démographiques globalement négatives, notamment sur la commune de Seyne où la décroissance démographique s'accentue depuis le début des années 2000.

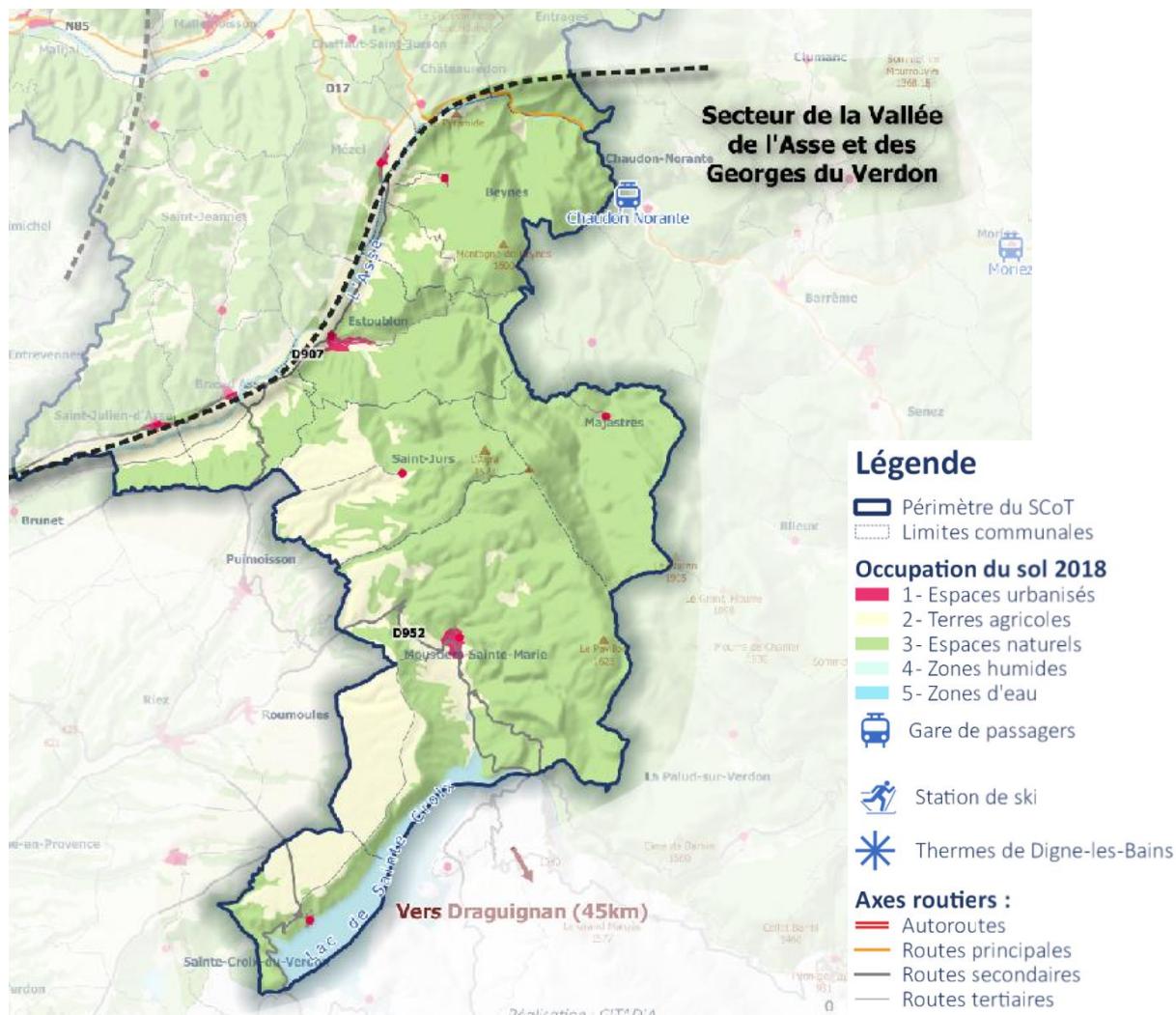
Comme dit précédemment, l'économie du secteur est en partie portée par l'activité agricole, essentiellement tournée vers l'élevage. Cette dernière est en effet bien ancrée sur le territoire avec une SAU (Surface Agricole Utile) relativement importante concentrée dans les fonds de vallons et constituée d'espaces de pâturage. Le secteur est d'ailleurs la destination finale de la transhumance estivale qui parcourt le territoire du SCoT. L'activité subit néanmoins la pression urbaine et touristique (station de ski, chalets, etc.) qui tend à s'étaler dans les espaces non boisés.

Le secteur présente un patrimoine naturel remarquable avec un Espace Naturel Sensible à Montclar ainsi que des espaces inscrits dans un site Natura 2000 et des zones d'inventaires (ZNIEFF) de type I et II. La trame bleue du secteur est également identifiée en tant que zone humide prioritaire. Le patrimoine bâti est reconnu par la présence de 6 Monuments Historiques, ainsi que par un périmètre de protection : le site inscrit du « Plateau de Dormillouse ».

**Les enjeux spécifiques au secteur Montagnard sont :**

- ➔ **Le soutien au développement de la commune de Seyne-les-Alpes** en tant que pôle local d'emplois, d'équipements et de services et le maintien de la dynamique démographique ;
- ➔ **Le maintien d'un développement touristique dynamique** (mesurer les besoins d'UTN de compétence SCoT),...
- ➔ **... respectueux des équilibres paysagers et environnementaux** ;
- ➔ **La diversification du tourisme de montagne dans une perspective d'adaptation au changement climatique** ;
- ➔ **Le maintien de l'activité agricole, pastorale et forestière**, notamment en fond de vallée, **et la gestion de la cohabitation tourisme/pastoralisme/exploitation forestière** (conflits d'usages liés aux travaux d'aménagements, pratiques sportives...) ;
- ➔ **Contrôler la dispersion du bâti dans les espaces agricoles** ;
- ➔ **Poursuivre la valorisation de la filière bois** (bois de chauffe, bois d'œuvre et construction bois) ;
- ➔ **Préserver et valoriser le patrimoine bâti**.

## IV. La Vallée de l'Asse et les Gorges du Verdon : un secteur à l'identité provençale



Situé à l'extrême sud du territoire de Provence Alpes Agglomération, le secteur de la vallée de l'Asse et des gorges du Verdon présente un visage particulier, marqué par une identité provençale forte. L'économie est dominée par un tourisme estival particulièrement important (lacs et gorges du Verdon) et une activité agricole à forte valeur ajoutée en périphérie du plateau de Valensole (blé, lavandin, oliviers...)

On y observe des dynamiques démographiques contrastées, avec une baisse démographique sur les communes les plus touristiques (Moustiers-Sainte-Marie, Sainte Croix) ; à rapprocher d'un prix de l'immobilier nettement plus élevé que sur le reste de l'agglomération, mais aussi des contraintes d'urbanisation multiples (topographie, enjeux environnementaux, loi littoral...)

L'offre d'équipements et de services présente sur la commune de Moustiers est principalement liée à l'activité touristique et conditionnée par la saisonnalité.

Ce secteur, plus éloigné du reste de l'agglomération, entretient des liens avec les polarités extérieures (offre scolaire et de santé à Riez notamment).

Le domaine agricole est concentré sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie qui comprend le plus grand nombre d'exploitations du secteur et de surface agricole. L'activité est essentiellement tournée vers la culture du lavandin qui présente une forte valeur ajoutée au niveau de sa production. Au nord-est de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon, ce sont les pâturages et les prairies qui dominent.

Le secteur de la Vallée de l'Asse et les Gorges du Verdon contribue à l'identité du territoire autour de la filière senteurs-saveurs et des Plantes A Parfums Aromatiques et Médicinales (PAPAM), et plus particulièrement autour de la lavande. En effet, la majorité des entreprises industrielles, agroalimentaires et cosmétiques sur le territoire, qui font vivre cette filière, sont principalement implantées dans les secteurs de la Vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon et de Digne-les-Bains et de la Vallée de la Bléone.

Le secteur présente un patrimoine naturel exceptionnel reconnu par le Parc Naturel Régional du Verdon. La charte de ce dernier intègre d'ailleurs des plans d'actions concernant les espaces agricoles. Le territoire est également inclus dans le périmètre de deux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) ainsi que des zones d'inventaires ZNIEFF de type I et II. La trame bleue du secteur est identifiée dans la trame verte et bleue du SCoT comme une zone humide prioritaire. Le lac de Sainte-Croix comprend d'ailleurs un barrage hydraulique dans la commune de Sainte-Croix, favorable au développement des énergies renouvelables.

Le patrimoine bâti du site est également reconnu à travers le classement de 7 bâtiments en tant que Monument Historique. De même deux sites classés et 5 sites inscrits sont enregistrés dans le périmètre du secteur, majoritairement dans la commune de Moustiers-Sainte-Marie.

#### **Les enjeux spécifiques au secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon sont :**

- ➔ **La poursuite d'un développement touristique respectueux des équilibres paysagers et environnementaux**, en ménageant la sensibilité des milieux aquatiques notamment ;
- ➔ **La gestion des flux touristiques** ;
- ➔ **Le maintien d'une offre d'équipements et de services à destination de la population locale et l'affirmation des complémentarités avec les polarités voisines** (Riez) ;
- ➔ **Le développement d'une offre de logements accessible**, notamment sur les communes les plus touristiques ;
- ➔ **Assurer la pertinence des extensions urbaines et des installations touristiques** ;
- ➔ **Maintenir l'activité agricole**, notamment les exploitations de lavandin qui ont une forte valeur ajoutée et participent à la qualité paysagère ;
- ➔ **Poursuivre la valorisation de la filière bois** (bois de chauffe, bois d'œuvre et construction bois) ;
- ➔ **Maintenir la qualité des paysages ouverts**.